



Compte rendu de la conférence téléphonée avec la direction du 02/04/2020

Etaient présents côtés direction, Nathalie MORIN, Eric BETOUIGT, Patrick HANSER, Pascal LASSARE, Anne LEFEBVRE, Christine BERTRAND, Christophe MOREAU, Geneviève PUGLIA.
Côté syndical : CGT – SOLIDAIRES – FO – CFDT et CGC

La réunion a débuté par un point journalier des effectifs présents.

- 523 agents actuellement en activité dont
- 256 en présentiel ;
- 272 en télétravail.

Les chiffres précédents sont démonstratifs d'une réouverture progressive dans le cadre du PCA :

Effectif total : 1527 agents devant être présents (référence retenue)									
	TOTAL AGENT AU TRAVAIL			SUR SITE			EN TELETRAVAIL		
	TOTAL	%EFFECTIF	VARIATION	PRESENTS	% eff total	VARIATION	TELETRAVAIL	% eff total	VARIATION
25-mars	428	28%		202	13%		226	15%	
26-mars	459	30%	31	225	15%	23	234	15%	8
27-mars	460	30%	1	209	14%	-16	251	16%	17
30-mars	485	32%	25	217	14%	8	268	18%	17
31-mars	524	34%	39	256	17%	39	268	18%	0
01-avr	528	35%	4	256	17%	0	272	18%	4
02-avr	512	34%	-16	229	15%	-27	283	19%	11

A compter du 01/04/2020 les sites suivants sont ré-ouverts les **SIP et SIE de l'Haÿ, les 4 SPF, la DAJ et le site de NOGENT.**

A priori, tous les services inclus dans le PCA et plus particulièrement ceux considérés comme prioritaires sont ouverts. La directrice rappelle que le PCA est fluctuant.

Concernant les cas avérés de COVID sur la direction, **18 cas** ont été référencés dont **17** sont rassurants. Par contre, **une hospitalisation** avec un cas sérieux pour lequel la direction est inquiète.

1) Revue de sites

Il est fait état du caractère anxiogène de la situation de réouvertures des sites concernant la désinfection et le nettoyage des locaux dans le cas de réouverture.

Dans ce cadre le DDFIP intervient sur le site de l'Haÿ.

La CGT rappelle qu'à leur retour, les collègues ont retrouvé leurs poubelles pleines, le ménage non fait et pas de certitude concernant la désinfection. Les collègues nous ont informés de la situation de l'Haÿ et du fait qu'ils avaient saisi la DRH, appel relayé par le Chef de Poste.

Ce site avait été fermé, la direction n'ayant à la date de fermeture aucune certitude sur :

- la mise en oeuvre des gestes barrières ;
- la possibilité de contact entre la personne qui aurait contracté le COVID et les autres collègues du centre;
- l'utilisation partagée des espaces conviviaux.

En conséquence de quoi le site avait été fermé et mis en « quatorzaine ».

A leur retour, les services ont constaté :

- que les poubelles étaient pleines ;
- aucune certitude sur la désinfection des locaux ;
- questionnement sur la prestation de « ménage renforcée »

La désinfection des locaux et la « prestation de ménage renforcée » sont effectuées par deux entreprises différentes. Concernant la désinfection, celle-ci concerne les locaux et espaces communs, espaces conviviaux. La prestation de ménage renforcée est effectuée par l'entreprise qui fait habituellement le

ménage. Le chef de poste a accueilli l'entreprise chargée de la désinfection du site. Les locaux « tertiaires (locaux professionnels) » bureaux, toilettes etc ont fait l'objet d'une intervention de l'entreprise chargée habituellement dès le signalement fait à la direction. La CGT a eu confirmation de ces interventions ce matin les collègues du site. Les OS ont insisté sur le caractère légitime de cette demande compte tenu de la qualité de la prestation habituelle rendue en matière de ménage par la société du marché public. Ce retard dans la mise en œuvre du ménage est dû à un arrêt maladie de la personne qui intervient traditionnellement sur le site.

Par ailleurs, la CGT a fait remarquer que la communication sur ces prestations devait mentionner l'existence de deux entreprises. En effet le caractère « indigent » de la prestation de ménage habituellement rendu n'est pas de nature à réduire le caractère anxiogène de la crise sanitaire.

La DDFIP explique qu'un avenant a été signé avec la société du marché public afin de « monter en gamme » sur cette prestation. Par ailleurs, elle précise que dans le contexte, il devient compliqué d'obtenir l'intervention des sociétés de nettoyage des locaux qui sont en première ligne des entreprises touchées par la COVID.

Ce point abordé permet également d'aborder le sujet sensible des mesures de protection et d'hygiène et notamment des gels hydro alcooliques et des lingettes. La DDFIP reconnaît que le sujet est sensible qu'elle ne fait pas de rétention et que tous les produits arrivés en direction ont été livrés. En outre une dotation complémentaire est livrée dès aujourd'hui dans les services concernés dans le cadre du PCA.

S'il est vrai qu'une bouteille de 500ml pour un service c'est peu, elle ne peut transmettre que ce qui est à sa disposition. Je cite : « *Je ne fabrique pas encore moi-même les produits* ». Elle fait remarquer en outre que la solution de l'eau et du savon est aussi efficace, et qu'il n'y a pas de rupture de stock.

SPF

Il est fait un point sur l'ouverture des SPF et notamment la peur des collègues qui souhaiteraient obtenir un nombre de postes plus important en télétravail et un second écran à installer à leur domicile. Il est également fait état de la peur d'utiliser les postes téléphoniques susceptibles d'être des facteurs de transmission.

Concernant les postes en télétravail, la direction n'a plus de stock et a fait remonter en centrale ses besoins. Concernant, la possibilité d'écrans supplémentaires, IL n'est pas techniquement prévu de mettre en place de second écran dans le télétravail. Par ailleurs, la direction n'a pas l'intention de mettre en danger les collègues de la CID en leur faisant transporter des écrans alors que la consigne générale relayée par la centrale est le confinement.

Horaires aménagés

La CGT aborde le sujet en partant du PCA sous cette forme : concernant le PCA, appréciation à géométrie variable selon les sites. Il nous semble nécessaire qu'un message clair soit délivré à destination des Chefs de Service et que tous adoptent la même politique.

C'est en particulier vrai concernant les horaires.

Concernant Nogent, les agents avaient fini leur journée à 11h33 et demandaient donc à réintégrer leurs domiciles à partir de 13h15. A Vincennes les agents viennent un jour sur deux et à Champigny leur vacation terminée les agents rentrent chez eux.

Madame MORIN précise qu'en conférence téléphonique avec les Chefs de Service, le même message est relayé à tous les Chefs de Poste, fonctionnement en équipe réduite, tournante dès que c'est possible et dès que le travail est terminé les agents doivent retourner à leur domicile. Il est privilégié ceux qui sont à proximité et ceux qui viennent en véhicules.

L'équipe DRH intervient en précisant qu'à titre d'exemple, le Service Liaison Rémunération (SLR), une fois les payes effectuées est retourné se confiner. Il est précisé que le fonctionnement des équipes réduites est également fonction du site et de sa population et la volumétrie des travaux à effectuer.

Travaux fonciers à Choisy:

Le PCA précise que cette mission n'est pas prioritaire. Cependant une collègue a demandé à réintégrer son poste au motif qu'elle risquait de craquer sous le travail lors de sa reprise. Le Chef de Service a donné son accord.

Pour la CGT le PCA s'impose tant à la direction qu'aux Chefs de Service. de plus l'agent se met en danger et met en danger son environnement personnel et professionnel.

La DDFIP répond qu'elle n'était pas au courant de ce cas. Il est néanmoins précisé que l'agent concerné peut également intervenir sur des missions prioritaires et que compte tenu des effectifs réduits des équipes affectées aux tâches du PCA, il faudra sans doute faire appel à d'autres collègues pour permettre le repos de ceux qui sont en poste.

Au sujet d' un cas avéré à Choisy il est répondu :

- l'agent concerné travaillait dans un bureau seul ;
- respect des « gestes barrières » ;
- pas d'accès aux espaces conviviaux.

Et qu'en conséquence, il n'était pas opportun de fermer le site comme ce fut le cas à L'Hay.

Par ailleurs, elle précise que n'étant pas médecin, chaque cas suspect fait l'objet systématiquement d'une demande circonstanciée auprès du médecin de prévention pour valider les décisions de la direction.

Site de Vitry

La CGT est intervenue en signalant les risques potentiels que courraient un de nos collègues EDR, redéployé vers le site, en précisant qu'en présence d'un cas avéré au PCE, il lui était interdit d'accéder au 1^{er} étage. Par ailleurs que 2 cas complémentaires avaient été signalés en Trésorerie Municipale.

Moment de flottement à la DDFIP, la directrice apprenant par la CGT l'histoire des cas complémentaires.

Concernant le cas en PCE, il s'agit d'une personne qui occupait un bureau seul et respectueuse des gestes barrières. Par ailleurs, la DDFIP précise que les espaces de convivialités font l'objet d'une désinfection sans en précisant la fréquence! .

RH : Envoi des arrêts de travail

La DDFIP serait en attente des arrêts de travail et constate que compte tenu des délais postaux, les agents peuvent être en difficulté.

Dans cette hypothèse, plusieurs solutions peuvent être mise en œuvre

- Scanner l'arrêt de travail et le transférer à la DRH ;
- faire une photo de l'arrêt de travail avec son smartphone ;
- et en l'absence de smartphone, un coup de téléphone au chef de service qui se chargera de transmettre à la RH.

Une OS intervient pour expliquer les difficultés d'un agent atteint du COVID et pour lequel le médecin de prévention a proposé une prolongation de l'arrêt de travail, le médecin libéral lui refusant au motif de « contrôle de sécu » de prolonger l'arrêt.

Il est proposé dans ce type de situation de substituer au motif arrêt de travail, celui d'ASA –Autorisation Spécial d'Absence – qui permettra de gérer ce type de contingence.

RNF – Recettes Non Fiscales

Il est fait remonter l'inquiétude de ce service qui est mobilisé au titre du PCA alors que ses missions ne sont pas prioritaires. La DDFIP intervient pour préciser qu'une équipe super réduite a été mise en place et que la comptabilité et notamment la partie recette constitue une des missions prioritaires du PCA.

Il est confirmé que conformément aux directives de la DG, tant que nous sommes confinés, il n'y a pas d'accueils physiques des usagers.

Trésoreries Hospitalières (CHIC et St Maurice)

La direction suit de très très près ces structures. Il n'y a pas d'accueils physiques. Un accord a été trouvé avec les régisseurs de ces structures pour éviter tous accueils physiques, tout en permettant la continuité de l'activité.

Accueils

Un point général sur les accueils est fait dans la continuité de la conférence téléphonique.

A l'instar des hypermarchés, des protections en plexiglass vont être livrées à la direction aujourd'hui pour les sites dont les accueils sont dépourvus d'hygiaphones. Cependant se pose la question de l'installation de ces matériaux compte tenu de la situation de la division logistique qui compte de nombreux absents.

Il reste cependant un accueil très marginal pour certaines régies – qui auraient encore des fonds résiduels. En effet la majorité des régies ont suspendu leur activité (piscine, cantine, cinéma, bibliothèques etc.) Ce dernier se fait en principe dans des locaux dédiés, dans lesquels seuls les régisseurs accèdent sans la présence de l'agent où comme cela s'est fait dernièrement à Boissy via la transmission par la fenêtre d'une enveloppe sans que le régisseur accède aux locaux.

Par ailleurs une régie départementale regroupant la quasi-totalité des paiements distribués traditionnellement par les trésoreries municipales a été mises en place au conseil départemental.

Il est clair que dans la situation actuelle, la campagne IR se fera sans accueil physique des usagers.

Questions diverses

Courrier

Les services de courrier sont impactés d'une part le présentiel des services et d'autre part, par la réduction de l'activité des services postaux. Des équipes réduites sont donc mises en place (1 jour sur 2) afin d'alimenter les services.

Articulation télétravail/garde des enfants

Il est évoqué le cas d'une mère isolée à laquelle on aurait demandé de reprendre son activité.

La DDFIP s'est permise de rappeler que les fonctionnaires vont, contrairement aux salariés du public, toucher l'intégralité de leur paie. Par ailleurs évoquant des couples, elle estime qu'une alternance est possible entre la garde des enfants et l'activité, et ou le télétravail et précise enfin, que dans ce cas particulier aucune pression de la DDFIP 94 n'aurait été exercée pour forcer cette mère isolée.

Chefs de Service / adjoint : continuité des services.

Il est évoqué le danger potentiel que constitue, dans un service le maintien en permanence du chef de service ou de son adjoint sur le poste, durant les 5 jours de la semaine alors que les agents fonctionnent en équipe réduite.

La DDFIP répond que le danger est réduit à sa plus simple expression, les chefs de service disposant de leur propre bureau et limitant dans le cadre des gestes barrières, leur contact au strict minimum. Elle remarque que par ailleurs, à l'instar des agents, les chefs de postes/les adjoints peuvent avoir de jeunes enfants et que compte tenu de ces éléments, la direction fait avec les effectifs en présence.

Possibilité d'utiliser le parking de la direction pour les agents du PCA utilisant leur véhicule.

Compte tenu du faible nombre de présent sur le site de la direction, les agents qui viennent en véhicule sur le site de la direction, pourront avoir accès au parking de la direction.

Il suffira de faire la demande auprès de la logistique qui validera leur accès.

Enfin deux questions qui sont en attente de résolution au niveau national :

- Possibilité de transformer un congé, ou une absence enfant malade en ASA sous sirhius ;
- Prise en charge des frais de déplacement pour les agents utilisant leur véhicule personnel dans le cadre des missions prioritaires du PCA.

Fin de la séance à 12h19

Continuez à nous faire remonter vos revendications, vos observations notamment sur les PS de ménage et sur l'organisation de votre service dans le cadre du PCA